

Michel Foucault :
Genèse du biopouvoir et dispositifs de sécurité¹
Louis-Philippe Blanchette

Lex Electronica, vol. 11 n°2 (Automne / Fall 2006)

<http://www.lex-electronica.org/articles/v11-2/blanchette.htm>
<http://www.lex-electronica.org/articles/v11-2/blanchette.pdf>

*Nous ne connaissons pas de buts
et ne sommes qu'en marche.*
Martin Heidegger

I. Il est important de noter que la notion de sécurité est indissociable du libéralisme politique ou plutôt du libéralisme comme rationalité gouvernementale fondée sur le principe du « laisser faire », dans la mesure où, justement, le laisser faire doit s'accompagner de techniques de contrôle, de « surveillance » (au sens large) et ainsi de politiques sécuritaires. Avant d'envisager brièvement cet aspect – c'est-à-dire les caractéristiques de ce que Michel Foucault nomme le *dispositif sécuritaire* – examinons, en guise d'introduction, comment Foucault en est venu à estimer ce qu'il nommera le bio-pouvoir et qui en est la condition.

Délaissant l'analyse des mécanismes disciplinaires propres à l'institutionnalisation de pratiques individualisantes, Foucault parle, dans son cours du 17 mars 1976, du modèle de souveraineté qui, essentiellement, correspond au « droit de glaive »². La même année, dans *La Volonté de savoir* (premier volume de *l'Histoire de la sexualité*), Foucault revient sur le droit de vie et de mort du souverain sur ses sujets. Analysant les formes classiques du pouvoir³, le « thanatopouvoir »⁴, il note que dans ce cadre, le souverain n'« exerce son droit sur la vie qu'en faisant jouer son droit de tuer, ou en le retenant ; il ne marque son pouvoir sur la vie que par la mort qu'il

¹ Texte de conférence (légèrement modifié) prononcé, en mai 2006, à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal sous le titre : *Genèse du biopouvoir et Sécurité*, dans le cadre du cycle de réflexion « État de droit et virtualité », Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique (CRDP).

² Foucault, M., « *Il faut défendre la société* », Gallimard/Seuil, coll. « Hautes Études », Paris, 1997, p. 214.

³ Foucault développe une critique importante à l'égard de la théorie « classique » du pouvoir et de ce qu'il nomme le « modèle de souveraineté » que l'on retrouve chez Hobbes. Cf. : Zarka, Y. C., « Foucault et le concept non juridique du pouvoir », *Cités*, n°. 2, 2000, pp. 41-52.

⁴ Ruelle, C., « Population, milieu et normes (Notes sur l'enracinement biologique de la biopolitique de Foucault) », *Labyrinthe*, n°. 22, 2005, p. 27.

est en mesure d'exiger »⁵. Le pouvoir sur la vie n'est en somme qu'un pouvoir de mort⁶, un pouvoir sur la mort, un pouvoir de négation de la vie⁷. C'est dire que le pouvoir « s'exerçait essentiellement comme instance de prélèvement, mécanisme de soustraction, droit de s'approprier une part des richesses, extorsion de produits, de biens, de services, de travail et de sang, imposée aux sujets. Le pouvoir y était avant tout droit de prise : sur les choses, le temps, les corps et finalement la vie ; il culminait dans le privilège de s'en emparer pour la supprimer »⁸.

Or remarque Foucault, le pouvoir en Occident depuis l'âge classique, a connu de profondes transformations de ses propres mécanismes. Non point voué essentiellement à barrer, à proscrire, à détruire, en somme, à dire non et uniquement non ; il s'est fait de plus en plus gestionnaire, s'enrichissant ainsi d'une pléiade de fonctions nouvelles : fonctions d'incitation, de renforcement, de contrôle et de surveillance, fonction de majoration et d'organisation ; fonctions productrices donc, qui plutôt que d'*empêcher* uniquement, ont permis de réguler, voire de gouverner et de contrôler la vie⁹. Le pouvoir s'exercerait ainsi de plus en plus positivement sur la vie, investirait la vie de part en part pour mieux être à même de « l'administrer », de la gérer. « La vieille puissance de la mort où se symbolisait le pouvoir souverain est maintenant recouverte soigneusement par l'administration des corps et la gestion calculatrice de la vie »¹⁰. Ce qui est remarquable ici dit Foucault, « ce ne fut rien de moins que l'entrée de la vie dans l'histoire [...], l'entrée des phénomènes propres à la vie de l'espèce humaine dans l'ordre du savoir et du pouvoir »¹¹. Cette entrée de la vie dans le champ des techniques politiques, c'est ce que Foucault appellera : le « bio-pouvoir »¹².

Si ce terme, maintenant fort connu et presque classique (repris, entre autres, par Giorgio Agamben, Roberto Esposito, Michael Hardt et Antonio Negri), apparaît officiellement chez Foucault dans son livre de 1976 (*La Volonté de savoir*), la première occurrence du terme naît en fait quelque mois plus tôt et paraît dans le manuscrit du cours du 17 mars¹³ 1976 intitulé : « *Il faut défendre la société* », cours publié en 1997 sous les auspices de Mauro Bertani et d'Alessandro Fontana. Dans ce cours, essentiellement consacré à la « guerre des races »¹⁴ et au rôle de la guerre

⁵ Foucault, M., *La Volonté de savoir*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », Paris, 1976, p. 178.

⁶ Foucault, dès 1963, dans *Naissance de la clinique*, traitera de ces thèmes et écrira que « la vie, la maladie et la mort constituent maintenant une trinité technique et conceptuelle » (p. 146).

⁷ En 1976, lors même que les analyses de Foucault ouvrent d'autres perspectives, le pouvoir comme fonction de négation et d'annihilation de la vie fait l'objet d'intéressants développements concernant la « généalogie du génocide ». Cf. Marchetti, V., « La naissance de la biopolitique », *Au risque de Foucault*, Éditions du Centre Pompidou, Paris, 1997, pp. 239-248.

⁸ Foucault, M., *loc. cit.*, note 5, pp. 178-179.

⁹ Beaulieu, A., « La transversalité de la notion de contrôle dans le travail de Michel Foucault », *Michel Foucault et le contrôle social*, Québec, PUL, 2005, p. 35. Et Deleuze, G., « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *Pourparlers*, Minuit, coll. « Reprise », Paris, 2003, pp. 240-247.

¹⁰ Foucault, M., *loc. cit.*, note 5, p. 183 sq.

¹¹ *Ibid.*, p. 186.

¹² *Ibid.*, p. 184.

¹³ Cf, p. 216.

¹⁴ Dans le cours du 17 mars 1976 (p. 229), Foucault écrit : « Dans la guerre, il va s'agir de deux choses, désormais : détruire non pas simplement l'adversaire politique, mais la race adverse, cette sorte de danger biologique que représente, pour la race que nous sommes, ceux d'en face. Bien sûr, ce n'est là, en quelque sorte, qu'une extrapolation biologique du thème de l'ennemi de politique ». En somme, le racisme d'État prend en considération la vie, sorte « d'étatisation du biologique ».

dans le discours historique, Foucault écrivait encore que : « Sous le pouvoir politique, ce qui gronde et ce qui fonctionne c'est essentiellement et avant tout un rapport belliqueux »¹⁵. Le pouvoir est conçu ici comme un rapport de forces et le schéma de son analyse est emprunté à l'ordre de la stratégie. Par contre, l'insuffisance opératoire de la guerre comme grille d'analyse de la question du pouvoir (modèle de la confrontation et du face-à-face binaire trop antagoniste pour être à même de bien cerner la complexité des mécanismes du pouvoir) fait en sorte que Foucault opérera, dans ses analyses, un déplacement théorique¹⁶. Reformulation importante qui viendra enrichir son analytique du pouvoir¹⁷ au profit d'un modèle plus complexe : celui de la gouvernementalité¹⁸.

Ainsi, délaissant la perspective du modèle de guerre et des affrontements belliqueux qui lui avait fait renverser la formule de Clausewitz en disant, lors du tout premier cours le 7 janvier, « que la politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens »¹⁹, ou plutôt complétant cette perspective, Foucault, à la toute fin du cours de 1976, et, dans une certaine mesure, dans les deux autres cours qui suivront (*Sécurité, Territoire, Population et Naissance de la biopolitique*), se penche sur ce droit et ce pouvoir nouveaux exactement inversés. Ce pouvoir n'est plus celui de faire mourir ou de laisser vivre, mais bien plutôt celui de faire vivre et de laisser mourir. Tandis que le droit de souveraineté, note Foucault, toujours dans la même séance, c'est « celui de faire mourir ou de laisser vivre »²⁰, un droit qui introduit une *importante dissymétrie* dans la mesure où faire mourir et laisser vivre, « ce n'est pas le droit de faire mourir et de faire vivre. Ce n'est pas non plus le droit de laisser vivre et de laisser mourir »²¹. C'est essentiellement le droit de tuer, c'est-à-dire le droit de vie et de mort. Mais voilà qu'apparaît un nouveau droit²², un nouveau pouvoir, celui, justement, *de faire vivre et de laisser mourir*. Au centre de ce déplacement, de cette « découverte », se tient l'importante notion de *population*.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ À cette occasion, Foucault incorpore à ses analyses la notion de liberté, les jeux de la liberté, ce qui lui permet de penser la résistance.

¹⁷ Nigro, R., « De la guerre à l'art de gouverner : un tournant théorique dans l'œuvre de Foucault ? », *Labyrinthe*, n° 22, 2005, p. 15.

¹⁸ Bonnafous-Boucher, M., *Le Libéralisme dans la pensée de Michel Foucault*, L'Harmattan, coll. « La philosophie en commun », Paris, 2001, pp. 82-91. Par ailleurs, il est important de souligner que la plupart des commentateurs tendent à vouloir expliquer les hésitations, les variations et les reformulations conceptuelles qui parsèment le parcours philosophique de Foucault à l'aide des notions de rupture et même de tournant (*Kehre*) ; toutes hypothèses auxquelles nous ne souscrivons pas. À ce sujet, voir nos propres travaux non publiés, mais disponibles à la bibliothèque des sciences humaines de l'Université de Montréal, à Montréal, sous le titre : *Michel Foucault ou le souci du présent*, présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts en philosophie en 2004. Voir également : Artières, P., « Dire l'actualité. Le travail de diagnostic chez Michel Foucault », *Foucault. Le Courage de la vérité*, PUF, coll. « débats », Paris, 2002, pp. 11-34 ; Paolo Adorno, F. *Le style du philosophe. Foucault et le dire-vrai*, Kimé, Paris, 1996.

¹⁹ Foucault, M., *loc. cit.* note 2, p. 16. Pour Boulainvilliers, selon Foucault, c'est la guerre « réelle » qui est à l'origine de l'État, tandis que, toujours selon ce dernier, c'est la guerre imaginaire et idéale, la non-guerre, qui fonderait l'État chez Hobbes (cf. Séance du 4 février, de même que le *Résumé du cours*, p. 243).

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² À propos du droit chez Foucault, on lira avec profit : Ewald, F., « Une Expérience foucauldienne : les principes généraux du droit », *Critique*, n°. 471-472, Août-Septembre 1986, pp. 788-793 ; Ewald, F., « Pour un positivisme critique : Michel Foucault et la philosophie du droit », *Droits/Revue française de théorie juridique*, PUF, n°. 3, 1986, pp. 137-142.

II. Traditionnellement, chez les contractualistes (Hobbes ou Grotius, voire Rousseau), les individus contractent (le contrat social étant l'acte de fondation d'une cité) ou se réunissent afin de constituer un souverain, un souverain à qui est délégué un puissant pouvoir. Un pouvoir qui, chacun voulant justement sa propre sécurité, viendra empêcher « l'homme [d'être] un loup pour l'homme »²³; pratiques constituées et constituantes qui, instituées, sortent l'homme de l'état de nature et, le civilisant par le fait même, donne naissance au « citoyen » ou au sujet de droit, comme s'il s'agissait uniquement de se « donner un dieu mortel et [de] lui obéir »²⁴.

Ils pactisent ainsi afin d'assurer ou de protéger leur vie. « C'est pour pouvoir vivre qu'ils constituent un souverain »²⁵. La vie est en somme la condition de l'institution du contrat, fondatrice du droit du souverain, souverain qui, par ailleurs (en retour), réclame « effectivement à ses sujets le droit d'exercer sur eux le pouvoir de la vie et de la mort »²⁶. C'est ici le pouvoir de négation de la vie que nous évoquions plus haut. Ainsi, alors qu'au XVII^e et au XVIII^e siècle on voit apparaître des techniques ou des mécanismes de pouvoir centrés sur le corps, le corps individuel, et avec ceux-ci tout un ensemble de technologies disciplinaires qui développe le paradigme de la visibilité (séparation, alignement, surveillance, *etc.*) qui prend littéralement en charge le dressage du corps, Foucault remarque qu'à la moitié du XVIII^e siècle une autre technologie de pouvoir se manifeste.

Cette nouvelle technique, d'un tout autre niveau, *qui ne supprime pas la première* (la technique disciplinaire), mais plutôt l'intègre, l'emboîte et ainsi la complète, en s'appuyant sur celle-ci, ne s'adresse plus (ou moins) au corps mais à la vie (au *bios*)²⁷, et donc à la vie des hommes, à l'homme vivant. En quelque sorte, nous pourrions dire que l'attention se déplace de l'homme-corps à l'homme-vivant, à l'homme-espèce, note Foucault²⁸. De la surveillance, au dressage et à la punition, paradigmatique du modèle du *panopticon* de Bentham que caractérise l'anatopolitique du corps analysé dans *Surveiller et punir* (1975), nous glissons vers la prise en compte de la masse et de l'espèce, à ce que Foucault nomme : la biopolitique, d'où une somme inédite de préoccupations nouvelles²⁹. De ce fait, le pouvoir individualisant s'enrichit de la perspective massifiante. Le bio-pouvoir, ce nouveau type de normativité, s'installe indubitablement. Et avec lui, de toutes nouvelles attentions – domaines de savoir – apparaissent : tels les taux de natalité, de fécondité, de reproduction ou de mortalité, ainsi que les taux d'accroissement, les taux d'activité et, éventuellement, les taux de divorce ainsi que les tables de nuptialité, toutes choses liées à des problèmes politico-économiques qui rendent nécessaire la mise en place de mesures

²³ Pour Hobbes, la cause finale de l'État est donc la sécurité. Il écrit que les humains, en s'imposant à eux-mêmes la restriction qu'est le fait de vivre dans des États, font preuve de prévoyance en assurant leur propre préservation. Afin que s'actualisent les lois naturelles au détriment des passions naturelles, l'homme a donc besoin de la « terreur d'une puissance quelconque ». De ce fait, « les conventions, sans l'épée, ne sont que des mots, et sans force aucune pour mettre qui que ce soit en sécurité », in T. Hobbes, *Léviathan*, Gallimard, Paris, 2000, p. 282.

²⁴ Mairet, G., « Introduction », in *Léviathan*, T. Hobbes, Gallimard, Paris, 2000, p. 23. Et du même auteur : *Le Principe de souveraineté. Histoire et fondement du pouvoir moderne*, Gallimard, Paris, 1997.

²⁵ Foucault, M., *loc. cit.*, note 2, p. 215.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Pour une discussion intéressante de cette notion, cf. : Dubreuil, L., « De la vie dans la vie : sur une étrange opposition entre *zôê* et *bios* », *Labyrinthe*, n° 22, 2005, pp. 47-52.

²⁸ Foucault, M., *loc. cit.*, note 2, p. 216.

²⁹ Donnelly, M., « Des divers usages de la notion de biopouvoir », *Michel Foucault philosophe*, Seuil, coll. « Des Travaux », Paris, 1989, pp. 230-235.

statistiques. Ce qui est notable ici, c'est qu'au XVIII^e siècle, une des grandes nouveautés dans les techniques de pouvoir « fut l'apparition, comme problème économique et politique, de la « population » : la population-richesse, la population-main-d'œuvre ou capacité de travail, la population en équilibre entre sa croissance propre et les ressources dont elle dispose. Les gouvernements s'aperçoivent qu'ils n'ont pas affaire simplement à des sujets, ni même à un « peuple », mais à une population, avec ses phénomènes spécifiques, et ses variables propres »³⁰.

Cette considération nouvelle de la permanence de la vie-mort de l'homme-espèce, de la population, pour le politique et les techniques de pouvoir, est à l'origine non seulement des politiques publiques, des politiques de santé ou d'hygiène publique, mais de ce que nous avons nommé l'État providence³¹, l'État du *faire vivre* qui initiera dans la permanence toute une série de contrôles et de normes sécuritaires. Pour l'essentiel, *Sécurité, Territoire, Population*, sera ainsi consacré à « la genèse d'un savoir politique qui allait placer, au centre de ses préoccupations, la notion de population et les mécanismes susceptibles d'en assurer la régulation »³².

III. Ainsi, rectifiant l'hypothèse de *Surveiller et punir* d'une « société disciplinaire [...] qui va des disciplines fermées [...] jusqu'au mécanisme indéfiniment généralisable du panoptisme »³³ en y adjoignant, dans *La volonté de savoir*, un second axe, celui de la vie, de « l'organisation du pouvoir sur la vie »³⁴, c'est-à-dire d'une biopolitique de la population, Foucault est à même d'analyser les diverses technologies de sécurité corrélative de la notion de population qu'il opposera à la sûreté du territoire propre aux mécanismes de la souveraineté. Il faut savoir que la souveraineté, pour Foucault, appartient à l'ordre du territoire, au pacte territorial, en somme, au paradigme juridique (Souveraineté-loi) ; un pacte d'Etat qu'il oppose à celui du pacte de sécurité. Ce dernier met l'emphase non pas sur les frontières, mais bien sur la vie. D'ailleurs, lors d'une conférence en 1981, Foucault dit : « Il y a deux grandes révolutions dans la technologie du pouvoir : la découverte de la discipline et la découverte de la régulation, le perfectionnement d'une anatomo-politique et le perfectionnement d'une bio-politique. La vie est devenue maintenant, à partir du XVIII^e siècle, un objet du pouvoir. La vie et le corps. Jadis, il n'y avait que des sujets, des sujets juridiques dont on pouvait retirer les biens, la vie aussi, d'ailleurs. Maintenant, il y a des corps et des populations. Le pouvoir est devenu matérialiste. Il cesse d'être essentiellement juridique. Il doit traiter avec des choses réelles qui sont le corps, la vie. La vie entre dans le domaine du pouvoir [...] »³⁵. Territoire et population, écrit Senellart, « fonctionn[ent] ainsi comme les deux pôles entre lesquels va se déployer la recherche »³⁶ dans le cours du Collège de France de 1977-1978. Comment est-on passé de la problématique de la sûreté du territoire souverain à la problématisation de la population, à la régulation des populations ? – tel est l'enjeu du cours (ou plutôt tel devait être l'enjeu du cours). Car après avoir consacré les trois premières leçons de l'année (1978) aux dispositifs de sécurité relatifs à la

³⁰ Foucault, M., *loc. cit.*, note 5, p. 35-36.

³¹ Jeanpierre, L., « Par-delà la biopolitique », *Critique*, n°. 696, mai 2005, p. 358. Et Ewald, F., *L'Etat providence*, Grasset, Paris, 1986.

³² Foucault, M., *Sécurité, Territoire, Population*, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes Études », Paris, 2004, p. 373.

³³ Foucault, M., *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », Paris, 1975, p. 217.

³⁴ Foucault, M., *loc. cit.* note 5, p. 183.

³⁵ Foucault, M., *Dits et Écrits II*, n. 297, « Les mailles du pouvoir », Gallimard, Paris, 2001, p. 1013. Pour une définition des éléments constituant le « territoire », voir : Sack, R., *Human Territoriality*, Cambridge University Press, Cambridge, 1986.

³⁶ Foucault, M., *loc. cit.* note 32, p. 395.

population, Foucault avouera qu'il désire plutôt entreprendre ce qu'il appellera « une histoire de la gouvernementalité »³⁷, c'est-à-dire une généalogie de l'État (libéral ou moderne), faisant apparaître ainsi le libéralisme « comme la forme de rationalité propre aux dispositifs de régulation biopolitique »³⁸ – la liberté et la sécurité articulant donc le régime libéral.

Ce qu'il examine donc, jusqu'au 1er février, c'est « l'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, [...] va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique, d'une stratégie politique générale de pouvoir »³⁹, définition stricte, du biopouvoir. Cette définition ouvre de ce fait directement sur l'analyse des différents mécanismes qui œuvrent au sein du biopouvoir ainsi que sur la description des traits généraux des dispositifs de sécurité. Le *dispositif*⁴⁰, terme deleuzien, signifie alors un ensemble hétérogène, une sorte de réseau qui inclut tant du dit que du non-dit, c'est-à-dire aussi bien des discours, des lois, des règlements, des énoncés administratifs ou scientifiques que des institutions ou des ensembles architecturaux – notion qui vient remplacer celle d'*épistémè*⁴¹ ; dispositif spécifiquement discursif, promu dans *Les Mots et les choses*, en 1966.

Les dispositifs sécuritaires, quant à eux, sont caractérisés par quatre traits soit : 1) l'espace de sécurité, c'est-à-dire le milieu : la ville ou les rues de la ville, 2) le problème du traitement de l'aléatoire par des régulations, 3) le type ou la forme de normalisation propre à la sécurité, en somme, les normativités différentielles et 4) le lien entre sécurité et population, la population étant à la fois sujet et objet des mécanismes sécuritaires⁴².

Traitant d'abord de l'espace (premier dispositif), Foucault dira, en gros, que la souveraineté s'exerce sur un territoire et que la discipline opère sur le corps, s'exerce sur les individus comme corps, tandis que la sécurité s'applique à l'ensemble de la (ou d'une) population. Évidemment, la souveraineté et la discipline comme la sécurité ont toutes affaire à une multiplicité, sauf que le traitement sécuritaire de l'espace comme milieu, au sens biologique introduit par Lamarck⁴³, suppose une gestion de l'espace bien spécifique. Afin de bien cerner l'organisation différenciée de l'espace sécuritaire, Foucault utilise l'exemple de la ville⁴⁴. Il montre qu'au XVII^e et, dans une moindre mesure, encore au XVIII^e siècle, la ville ou les projets de construction de celles-ci sont caractérisés par l'enfermement, la clôture, le soutènement stricte. En fait, on emmure, on isole, on coupe la ville du reste du monde, des campagnes. En France, par exemple, dans le Poitou, sous Louis XIII et Louis XIV, on bâtit la ville de Richelieu. Une ville construite à partir de rien, sur la forme du camp romain, c'est-à-dire d'une succession-subdivision de rectangles selon le principe

³⁷ *Ibid.*, p. 111.

³⁸ *Ibid.*, p. 400.

³⁹ *Ibid.*, p. 3.

⁴⁰ Deleuze, G., « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », *Michel Foucault philosophe*, Seuil, coll. « Des Travaux », Paris, 1989, pp. 185-195.

⁴¹ L'*épistémè* étant plutôt un ensemble de rapports articulant ou liant, à une époque donnée, différents discours.

⁴² Foucault, M., *loc. cit.*, note 32, p. 13.

⁴³ Le milieu étant, pour Lamarck, l'ensemble des fluides comme l'eau ou l'air, des actions, en somme, qui s'exercent du dehors ou de l'extérieur sur le vivant, telles des « circonstances influentes », des flux ou des fluides en circulation, *ibid.*, p. 29.

⁴⁴ Au sujet de la vision de l'espace voir : Raffestin, C., « Foucault aurait-il pu révolutionner la Géographie ? », *Au risque de Foucault*, Éditions du Centre Pompidou, Paris, 1997, pp. 141-149.

de la symétrie. On hiérarchise, on ordonne, on architecture l'espace, on le discipline ; l'ordre du bâtiment étant la discipline, dit Foucault⁴⁵. Voilà la réponse, la façon de répondre au problème fondamental de la ville qui se trouve être celui de la circulation. Réponse négative (disciplinaire) qui, en économie, correspond à celle des mercantilistes du XVII^e siècle. Mais à la fin, ou plutôt au milieu du XVIII^e siècle, face au même problème, celui de la circulation, on trouve une tout autre réponse à Nantes, en 1755, avec les projets de réaménagement de la ville par Vigné de Vigny, architecte du Roy Louis XV, celui là même qui subit l'assaut de Robert François Damiens, le régicide qui fut écartelé en place de Grève. Que fait-on à Nantes ? On défait les entassements, on élargit les porches, on ouvre les axes, en fait, on décloisonne la ville, l'ouvrant à la circulation ; on en fait un milieu, un lieu de passage. La ville comme milieu, la ville comme organe, la ville comme organisme, tel un cœur, assure de ce fait sa fonction circulatoire. Afin d'assurer la fluidité des échanges, la circulation des biens et des services, afin aussi de s'aérer et de répondre ainsi aux différents problèmes d'hygiène, la ville s'ouvre aux mouvements de la circulation. Elle laisse faire, elle laisse passer, elle donne libre cours à la circulation ; slogan par excellence, en économie, de la secte des physiocrates. Mais dès lors que le développement économique est facilité par la suppression des murailles, il faut dorénavant assurer une nouvelle surveillance, organiser la discrimination de la circulation, trier, afin de maximiser la bonne et de restreindre la mauvaise, en éliminant le plus possible le *dangereux*.

Ce qui change significativement, ce qui différencie la ville de Richelieu des réformes apportées à Nantes, c'est qu'à partir du milieu de XVIII^e, plutôt que d'architecturer l'espace à partir du vide et de l'artificiel en faisant la promotion de l'idéal, on s'appuie sur des données matérielles. Plutôt qu'opter pour la perfection idéalisée, on maximise les éléments positifs et on tend à minimiser les inconvénients, c'est-à-dire les risques : non pas supprimer les dangers, mais travailler sur les probabilités, penser l'ensemble des éléments de la ville en fonction de leur polyfonctionnalité, gérer la polyvalence réelle et virtuelle des fonctions de la rue ; travailler sur l'avenir et son lot de possibilités en puissance plutôt que sur l'instant d'une perfection figée, *a priori* cristallisée. Car le problème de la sécurité s'ordonne effectivement sur celui de la série, série indéfinie « des unités qui s'accumulent : combien d'habitants, combien de maisons, *etc.* C'est la gestion de ces séries ouvertes, et qui ne peuvent, par conséquent, être contrôlées que par une estimation de probabilités »⁴⁶ qui caractérise, dit Foucault, le mécanisme de sécurité. « Les dispositifs de sécurité travaillent, fabriquent, organisent, aménagent un milieu »⁴⁷. Le milieu se trouvant être le nouveau champ d'intervention sécuritaire qui ne travaille pas et n'atteint pas directement le corps-individu susceptible de performer, mais bien une population. « L'action biopolitique, en ce sens, apparaît fondamentalement comme une action indirecte sur la population par le biais des transformations et de l'aménagement du milieu »⁴⁸. De même que le problème de la ville se résorbe dans une régulation du milieu à travers la gestion de la garantie des circulations, de même le problème de l'événement, (deuxième dispositif) illustré par la disette, trouvera une solution plus ou moins similaire.

En effet, cet événement ayant rendu caduc le système anti-disette des mercantilistes, on verra apparaître, avec les physiocrates, la théorie de la libre circulation des grains : « Laissez faire,

⁴⁵ Foucault, M., *loc. cit.*, note 32, p. 19.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 22.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Ruelle, C., *loc. cit.*, note 4, p. 32.

laissez passer », comme le disait justement le négociant Vincent de Gournay (1712-1759). C'est-à-dire non plus empêcher le stockage, la hausse des prix et des salaires ou même proscrire les exportations ; donc non plus problématiser la rareté et la cherté du grain afin d'éviter le fléau de la disette, mais porter plutôt l'attention aux coûts. L'intérêt se déplaçant de la hantise de l'événement à éviter vers la réalité du grain lui-même mis en relation avec d'autres éléments de la réalité. « Autrement dit, c'est un travail dans l'élément même de cette réalité qu'est l'oscillation abondance/rareté, cherté/bon marché, c'est en prenant pied sur cette réalité, et non pas en essayant d'empêcher d'avance, qu'un dispositif va être mis en place, un dispositif qui est précisément, dit Foucault, un dispositif de sécurité et non plus un système juridico-disciplinaire »⁴⁹. Ainsi, en laissant faire, en laissant ici et là, sur tel ou tel marché, se créer le phénomène de cherté-rareté, la disette s'autorégule. Elle disparaît comme fléau global, mais uniquement à condition que pour des gens, à l'intérieur d'une série de marchés, le grain, soit reste cher, soit reste rare, et, conséquemment, ces mêmes gens continueront à avoir faim et certains d'entre eux en mourront. « Mais c'est en laissant ces gens-là mourir de faim que l'on pourra faire de la disette une chimère et empêcher qu'elle se produise dans cette massivité de fléau qui la caractérisait dans les systèmes précédents. De sorte que l'événement-disette est ainsi dissocié. La disette-fléau disparaît, mais la rareté qui fait mourir les individus, elle, non seulement ne disparaît pas, mais ne doit pas disparaître »⁵⁰.

Laissez faire, laissez un certain degré de *laissez faire*. Laissez circuler les passants comme les marchands, laissez les prix monter, laissez s'installer la rareté ou la faim, en somme, *faire vivre et laisser mourir*. Faire vivre l'objet de toutes les attentions et le sujet de nouvelles conduites : la population⁵¹. Voilà le jeu du libéralisme : « laisser les gens faire, les choses passer, les choses aller, laisser faire, passer et aller, cela veut dire essentiellement et fondamentalement faire en sorte que la réalité se développe et aille, suive son cours selon les lois mêmes, les principes et les mécanismes qui sont ceux de la réalité »⁵². La liberté apparaissant de la sorte comme le corrélatif « de la mise en place des dispositifs de sécurité »⁵³.

Finalement, autre distinction (troisième dispositif) : celle entre la normalisation disciplinaire et la normalisation sécuritaire. Cette fois-ci, après la ville et la circulation des grains, Foucault prend l'exemple du traitement de la variole – exemplaire du dispositif de sécurité au XVIII^e siècle. Principalement, la discipline, en général, procède par quadrillage, elle segmente et décompose le temps, l'espace, les tâches, *etc.* Elle fixe les procédés et établit les séquences, c'est-à-dire la norme, et, par la suite, elle est à même d'opérer le tri entre le normal et l'anormal. Le normal se conformant à la norme et l'anormal se voyant disqualifié face à celle-ci. Autrement dit, ce qui est premier dans la normalisation disciplinaire, ce n'est ni le normal, ni l'anormal, mais la norme elle-même. De sorte qu'il y a « un caractère primitivement prescriptif de la norme, et c'est par rapport à cette norme posée que la détermination et le repérage du normal et de l'anormal

⁴⁹ Foucault, M., *loc. cit.*, note 32, p. 39.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 43.

⁵¹ Cohen, D., « La population contre le peuple. L'agonistique masquée des cours de Foucault au Collège de France, 1977-1978 », *Labyrinthe*, n° 22, 2005, pp. 67-76.

⁵² Foucault, M., *loc. cit.*, note 32, p. 49.

⁵³ *Ibid.*, p. 50.

deviennent possibles »⁵⁴. Voilà pourquoi Foucault parle, dans le cas de la discipline, d'une véritable « normation », plutôt que d'une normalisation.

Dans le cadre de la biopolitique, il en va tout autrement. Plutôt que de fixer la norme, celle-ci émergera des comportements d'une population médicalisée⁵⁵. Ainsi verra-t-on se développer, au cours du XVIII^e siècle, une « médecine sociale »⁵⁶. Celle-ci répondant à la maladie endémo-épidémique qu'a été la variole, maladie qui à l'époque portait le taux de mortalité à un peu moins de 1 sur 8 dans l'ensemble de la population⁵⁷. Exemple privilégié, puisque qu'il donna lieu à une réponse médicale importante, en l'occurrence à des campagnes d'inoculation dès 1720 puis, à partir de 1800, à une vaccination massive et généralisée des populations, procédé aussi insolite que novateur, pour l'époque, notamment par son aspect purement préventif. « On avait donc des techniques absolument impensables dans les termes de la théorie médicale, généralisables, sûrs, préventives »⁵⁸. L'aspect généralisable de la vaccination permet ainsi de penser les phénomènes en termes de probabilité, de calcul des probabilités : support mathématique qui ne cherche pas à empêcher la maladie mais qui s'appuie sur la réalité de cette dernière afin qu'elle s'annule d'elle-même.

La maladie, telle que la peste dans l'Espagne du XVII^e siècle, perd son état substantiel⁵⁹. Elle n'est plus un phénomène régnant qui s'attache à un lieu, aux faubourgs d'une ville ou aux miasmes divers, elle n'est plus solidaire d'un mode de vie malsain ou d'une manière de vivre moralement pernicieuse. Elle apparaît dorénavant comme une série ou une distribution de cas au sein d'une population. Dès ce moment, dès le moment où la notion de cas fait son apparition, non pas le cas individuel, mais plutôt le cas comme manière d'individualiser un phénomène collectif sur « le mode de la qualification et du rationnel et du repérable »⁶⁰, on devient à même de repérer le risque. Selon l'âge, la tâche, la ville, les fonctions de tout un chacun, le repérage du risque de mortalité est déterminable. Et avec lui, selon tout un ensemble de facteurs, on peut identifier et suivre les dangers, le dangereux et, éventuellement, prévenir les crises. « Bref, la maladie comme phénomène de population : non plus comme la mort qui s'abat brutalement sur la vie [...] mais comme la mort permanente, qui glisse dans la vie, la ronge perpétuellement, la diminue et l'affaiblit »⁶¹, devient l'affaire d'une médecine socio-préventive. Ainsi, de l'annulation de la contagion de la peste au XVI^e ou au XVII^e siècle par l'isolement ou la mise en quarantaine du malade, on glisse vers la considération d'un ensemble non-discontinué – une population – à laquelle, statistiques à l'appui, on attribue une morbidité probable et donc normale⁶². La norme vient ainsi jouer « à l'intérieur des normalités différentielles. C'est le normal qui est premier et

⁵⁴ *Ibid.*, p. 59.

⁵⁵ Foucault, M., *loc. cit.*, note 2, p. 225.

⁵⁶ Fassin, D., « Biopouvoir ou biolégitimité ? Splendeurs et misères de la santé publique », *Penser avec Michel Foucault*, Éditions Karthala, coll. « CERI », Paris, 2005, pp. 161-181.

⁵⁷ Foucault, M. *loc. cit.*, note 32, p. 59.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 60.

⁵⁹ Delumeau, J., *La Peur en Occident*, Fayard, Paris, 1978, pp. 132-171 ; ce troisième chapitre étant consacré à la typologie des comportements collectifs en temps de peste.

⁶⁰ Foucault, M., *loc. cit.*, note 32, p. 62.

⁶¹ Foucault, M., *loc. cit.*, note 2, p. 217.

⁶² Foucault, M., *loc. cit.*, note 32, p. 64.

c'est la norme qui s'en déduit, ou c'est à partir de cette étude des normalités que la norme se fixe et joue son rôle opératoire »⁶³.

Ici, la normalisation est donc étroitement liée non à la loi, au code ou même à l'horizon du droit, mais à celui des sciences humaines, en somme, à la jurisprudence d'un savoir médico-clinique, relais d'une bio-politique. C'est donc dire que la sécurité ne se « branche » pas sur l'obéissance ou même sur l'interdit mais plutôt sur « l'annulation progressive des phénomènes par les phénomènes eux-mêmes »⁶⁴. La population apparaîtra ainsi comme un *phénomène naturel* : un phénomène naturel impossible à changer par décret, loi ou commandement, mais totalement pénétrable et entièrement variable, dans l'exacte mesure où il est possible d'avoir prise sur ses épiphénomènes – quatrième dispositif qu'on pourrait définir avec Foucault comme « un jeu incessant entre techniques de pouvoir et leur objet qui a petit à petit découpé dans le réel et comme champ de réalité la population et ses phénomènes spécifiques. Et c'est à partir de la constitution de la population comme corrélatif des techniques de pouvoir que l'on a pu voir s'ouvrir toute une série de domaines d'objets pour des savoirs possibles »⁶⁵. En ce sens, la démographie, c'est-à-dire l'étude statistique des collectivités humaines, la cartographie du *dêmos*, formellement inventé en 1855, sous la plume d'Achille Guillard dans son ouvrage : *Éléments de statistiques humaines ou démographie comparée*, qui se donne pour mission d'effectuer l'« histoire naturelle et sociale de l'espèce humaine », (et non pas du genre humain, terme usité avant le XVIII^e siècle) pourrait apparaître comme étant le symptôme le plus visible de la problématisation de la vie au sein du politique⁶⁶. Glissement discontinu et souple du droit à la médecine.

*

Aussi sommes-nous en mesure de constater, après ce petit tour d'horizon des différents dispositifs sécuritaires, que le pouvoir, loin d'être une instance de répression purement négative, produit du réel. Par ailleurs, il n'est pas détenu et n'a pas d'essence. Il est opératoire et s'applique en s'exerçant⁶⁷. À l'époque où Foucault rédige les cours dont il a été question, le pouvoir n'existe qu'en acte. C'est donc principalement la question du « comment » qu'il était nécessaire d'examiner : analyser ses modalités d'exercices, l'émergence historique de ses modes d'application, les instruments qui sont les siens, les champs où il intervient, les réseaux qu'il dessine, les effets qu'il implique. L'œuvre de Michel Foucault permet donc « de penser différemment la production de savoir sécuritaire sur le crime, la violence, la guerre, l'immigration »⁶⁸ – toutes formes d'illégalisme *a priori*, de partage, d'exclusion ou de ségrégation « pathologisée ». Elle souligne l'arbitraire du *signifiant*, dans la mesure où les signes

⁶³ *Ibid.*, p. 65.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 68.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 80.

⁶⁶ Chesnais, J.-C., *La Démographie*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2002. La démographie est une « science ayant pour objet l'étude des populations humaines et traitant de leur dimension, de leur structure, de leur évolution, et de leurs caractères généraux envisagés principalement d'un point de vue quantitatif » selon la définition de l'ONU de 1958.

⁶⁷ Foucault, M., « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, (de H. Dreyfus et P. Rabinow), Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », Paris, 1984, pp. 293-321.

⁶⁸ Bigo, D., « Gérer les transhumances (La surveillance à distance dans le champ transnational de la sécurité) », *Penser avec Michel Foucault*, Éditions Karthala, coll. « CERI », Paris, 2005, p. 152.

n'indiquent pas un signifié, mais imposent une interprétation, une forme de « véridiction ». Mettre à distance les discours qui idéalisent ou même essentialisent des pratiques sous couvert de bien vouloir les décrire en les travestissant en objets naturels⁶⁹, voilà ce à quoi renvoie la généalogie foucaldienne qui, depuis Nietzsche, « veut dire à la fois valeur de l'origine et origine de la valeur »⁷⁰.

⁶⁹ Veyne, P., *Comment on écrit l'histoire*, Seuil, coll. « Point », Paris, 2002, p. 402.

⁷⁰ Deleuze, G., *Nietzsche et la philosophie*, PUF, coll. « Quadrige », Paris, 1997, p. 2.